

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2025 - 05 - 096

PORTANT AUTORISATION

D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE (Ardèche) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-1,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté général portant règlement d'occupation du domaine public par des commerces et installations provisoires du 24 décembre 2003,
Vu la délibération en date du 18 décembre 2003 approuvant le règlement d'occupation du domaine public,
Vu la délibération en date du 02 février 2023 modifiant les redevances d'occupation du domaine public,
Considérant qu'il est indispensable de fixer les modalités d'occupation du domaine public,

ARRÊTE

Article 1 : L'EURL MALACARI Galad,
représentée par Monsieur MALACARI Galad,
exploitant l'établissement Bar des Sports,
située 5 avenue Marx Dormoy,
est autorisée à installer des machines à glaces, sur le domaine public, du 15 mai au
30 septembre 2025.

Article 2 : l'occupation autorisée du domaine public, présente une surface de 5,04 m² :

longueur : 3,60 m	largeur : 1,40 m
-------------------	------------------

L’implantation prévue se trouve devant l’établissement, à gauche des escaliers d’accès à la terrasse. Vu les normes relatives à l’accessibilité, un espace minimum de 1.40 mètre devra être respecté avant la bordure du trottoir.

Article 3 : l'occupation est soumise aux règles de la réglementation municipale.

Article 4 : le montant de la redevance d'occupation, est fixé à 40,32 € pour la période (soit 2 € le m² par mois)

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, les Gardiens de la Police Municipale et le Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et prendra effet à compter de sa réception en Préfecture. L'autorisation sera notifiée à l'intéressée.

Fait à La Voulte-sur-Rhône, le 14 mai 2025

Notifié à M^r NALACAR.
Le : 16.05.2025
Signature

Le Maire.

Bernard BROTTES